



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

---

## AVIS PUBLIC

**Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 233-2019 concernant les permis et certificats, ajout de pénalité concernant l'abattage d'arbres et modifiant le règlement 157 sur les permis et certificats, a été adopté lors de la séance ordinaire du 09 avril 2019.

Ce règlement est consultable au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 10<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2019.

Fanny Grosz

*Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*